



**Direction générale de
l'agriculture, de la viticulture
et des affaires vétérinaires**

Affaires vétérinaires

Chemin de Marquisat 1
CH – 1025 St-Sulpice

**DEMANDE D'AUTORISATION DE COMMERCE DE DETAIL
POUR LE RESPONSABLE D'UNE PHARMACIE PRIVÉE VÉTÉRINAIRE**

en application de l'art. 4 à 6 du règlement cantonal du 12 mai 2010 sur la remise des
médicaments vétérinaires (RRMédv – RSV 812.07.1)

Personne responsable de la pharmacie privée vétérinaire

Nom :

Prénom :

Pharmacie vétérinaire

Raison sociale du cabinet vétérinaire :

Rue, No :

NPA, localité :

Tél. prof. :

E-mail prof. :

Personnel prévu pour l'exploitation de la pharmacie privée vétérinaire (noms, prénoms,
qualifications, joindre un organigramme) :

Description des locaux (y compris salle d'attente) en précisant où sont stockés les
médicaments et où sont les frigos qui en contiennent :

Dispositif prévu pour les stupéfiants :

Lieu, date :

Signature et timbre :

Joindre à la présente demande :

- attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle
- (optionnel) photos des endroits où seront stockés les médicaments et les stupéfiants
- Organigramme du personnel en lien avec les médicaments vétérinaires

L'autorisation de commerce de détail ne pourra être délivrée que sur présentation de toutes les pièces demandées

**Demande et documents à envoyer à la
DGAV - Affaires vétérinaires
Exercice de la médecine vétérinaire
Chemin de Marquisat 1 – 1025 St-Sulpice**